



PAUL JEANNETEAU

DEPUTE DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GENERAL

MAIRE DE CHAMPIGNE

Parsi, le 1/04/2009

Communiqué de Presse

Paul JEANNETEAU demande au Gouvernement une meilleure protection pour les veuves qui n'ont qu'un seul enfant

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, a interrogé ce jour Brice HORTEFEUX, Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.

En effet Paul JEANNETEAU s'inquiète de la situation financière des veuves n'ayant qu'un seul enfant. Ces veuves ne peuvent toucher la retraite CPAM de leur mari qu'à l'âge de 51 ans et la complémentaire ARRCO qu'à l'âge de 55 ans. Or, les veuves qui ont deux enfants ou plus peuvent percevoir les deux retraites de leurs maris dès le décès de ceux-ci.

C'est pourquoi, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre afin de permettre aux veuves n'ayant qu'un enfant de ne pas se retrouver dans une situation financière difficile due à l'impossibilité de toucher les deux retraites de leurs époux.